



Campagnes de contrôle Alimentation pour groupes spécifiques et compléments alimentaires 2019

Les présents contrôles ont été effectués par des agents de la Division de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2019.

1. Champ d'application

L'objectif est de contrôler les aliments pour des groupes spécifiques et les compléments alimentaires sur différents critères.

L'alimentation pour des groupes spécifiques comprend les produits suivants :

- 1) préparations pour nourrissons et préparations de suite,
- 2) denrées alimentaires à base de céréales et aliments pour bébés destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge,
- 3) aliments destinés à être utilisés dans les régimes hypocaloriques comme substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids;
- 4) aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales;

Le tableau 1 reprend le nombre d'analyses qui ont été réalisées par catégorie d'aliments.

Le contrôle des compléments alimentaires consiste essentiellement à vérifier l'absence de substances potentiellement dangereuses, à activité pharmacologique ou dopantes dans ces produits.

2. Réglementation

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement grand-ducal du 11 décembre 2003 concernant les compléments alimentaires.
- Règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids.

Et toutes les réglementations spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, étiquetage, contaminants,...).

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
FC/LZ/PH	23/08/218	DOC-153 Rev05	Page 1/4

3. Les méthodes

Echantillonnage

Les prélèvements ont été réalisés de manière sélective au niveau des distributeurs, des détaillants et des transformateurs sur le marché luxembourgeois. Certains échantillons sont prélevés à l'importation suite au contrôle douanier.

Méthodes analytiques

Pour le screening, les échantillons sont analysés par chromatographie gazeuse couplée à la spectroscopie de masse et par chromatographie liquide couplée à la spectroscopie de masse (identification, méthode screening général) par le laboratoire national de santé.

Les autres méthodes analytiques sont décrites dans les rapports correspondants aux domaines spécifiques (pesticides, additifs, microbiologie, contaminants,..).

4. Ressources

4.1 Ressource mise en œuvre

Les ressources mises en œuvre correspondent à 50% d'un inspecteur et 10 % d'un coordinateur.

4.2 Mesures prises pour améliorer les prestations des exploitants du secteur

Il n'y a pas de mesure spécifique qui ont été prises en 2019.

4.3 Amélioration au niveau de la Division

Il n'y a pas de mesure spécifique qui ont été prises en 2019.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
FC/LZ/PH	23/08/218	DOC-153 Rev05	Page 2/4

5. Les résultats

Tableau 1 : Résultats des paramètres analysés :

	non-conforme	conforme	Total
ALIMENT POUR NOURRISSON		615	615
Allergènes		130	130
Contaminant		245	245
Matériaux en contact		190	190
Mycotoxine		50	50
ALIMENT REGIME		3	3
Allergènes		3	3
ALIMENTATION PARTICULIERE	17	12	29
screening		4	4
Bactériologie	17	8	25
COMPLEMENT ALIMENTAIRE	156	156	312
Additif		8	8
Allergènes		6	6
Arômes		19	19
screening	105	49	154
Bactériologie		20	20
Contaminant		30	30
Examen Novel Food	51	1	52
Irradiation		12	12
Mycotoxine		4	4
OGM		7	7
Grand Total	173	786	959

2 échantillons d'alimentation particulière (superfood en poudre) étaient non-conformes sur 17 critères de microbiologie.

Pour les compléments alimentaires, 51 produits, contrôlés sur Internet n'étaient pas conformes par rapport à la législation Novel Food. Il s'agissait essentiellement de compléments alimentaires à base de CBD.

De même, le screening a révélé que 21 échantillons (avec 5 analyses par échantillon) contenaient des substances non autorisées, essentiellement du CBD et du THC.

Analyse de la tendance en matière de manquement

	2016		2017		2018		2019		Total
	non-conf	conforme	non-conf	conforme	non-conf	conforme	non-conf	conforme	
ALIMENT POUR NOURRISSON		648		614		294		615	2171
Additif		15							15
Allergènes		1				1		130	132
Composition						32			32
Contaminant		187		258		261		245	951
Etiquetage				6					6
Matériaux en contact		90						190	280
Mycotoxine		300		350				50	700
OGM		55							55
ALIMENT REGIME	4	103		16	5	70		3	201
Additif		75			5	70			150
Allergènes								3	3
Bactériologie	4	28		16					48
ALIMENTATION PARTICULIERE	4			19	4	26	17	12	82
Screening								4	4
Bactériologie				7	4	24	17	8	60
Etiquetage						2			2
Examen Novel Food	4								4
OGM				12					12
COMPLEMENT ALIMENTAIRE	19	304	156	189	39	102	156	175	1140
Additif		89	130	102		31		8	360
Allergènes								6	6
Arômes								19	19
Screening	14	143	25	15	4	19	105	49	374
Bactériologie		15				8		20	43
Contaminant	5	50		54		20		30	159
Etiquetage				4		8		19	31
Examen Novel Food					35	16	51	1	103
Irradiation		7	1	14				12	34
Mycotoxine								4	4
OGM								7	7
Grand Total	27	1055	156	838	48	492	173	805	3594

Les campagnes de contrôle ne sont pas toutes répétées chaque année, ce qui rend la comparaison difficile d'année en année. D'une manière générale on peut dire que l'analyse du tableau ci-dessus montre que la majorité des non-conformités sont dans le domaine des compléments alimentaires au niveau du screening ainsi que de l'examen Novel Food.

Mesures prises en cas de manquement

Des rapports d'avertissement ont été rédigés.

6. Conclusions

Recommandations

Les campagnes de contrôles des compléments alimentaires et des aliments pour groupe spécifique vont être reconduites en 2020.